



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 septembre 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 septembre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 septembre 2006

Amortissement des subventions d'équipement versées

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
M. Yannick TARDY donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Adjoints :

Mme Jeanine BIMES

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 septembre 2006

DELIBERATION D20060389

Direction des Finances

Amortissement des subventions d'équipement versées

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

L'instruction budgétaire et comptable M14 a connu une réforme significative notamment en matière de traitement comptable des subventions d'équipement et des fonds de concours. Cette réforme est entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2006.

Les comptes de charges à étaler, antérieurement ventilés, n'ont plus cours. Désormais, un nouveau compte 204 ayant été introduit, il convient d'inscrire à son débit la valeur nette du stock des subventions d'équipement et des fonds de concours versés jusqu'au 31 décembre 2005.

Depuis la mise en application de la réforme M14, les subventions d'équipement s'imputent en section d'investissement.

De même, l'instruction M14 prévoit des durées d'amortissement maximales déclinées comme suit :

- subventions d'équipement versées aux organismes publics : 15 ans
- subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé : 5 ans

Par référence à cette instruction il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter le principe de ces durées d'amortissement tel que défini précédemment.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter les durées d'amortissement respectivement de 15 ans pour les subventions d'équipement versées aux organismes publics et de 5 ans pour les subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Luc DELAGARDE

[Ordre du jour](#)